

Créer un club



Pourquoi créer son club de rando ?

Vous aimez pratiquer la marche, profiter des paysages qui vous entourent, partager des moments de convivialité ? Vous vous retrouvez de plus en plus nombreux entre amis certains jours pour aller balader ?

Pourquoi ne pas créer votre club de randonnée affilié à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre ?

Une nécessité légale

Savez-vous que l'initiateur d'une sortie en randonnée est de fait, responsable civilement des autres participants et qu'en cas problème quiconque peut se retourner contre lui ? La création d'une association s'impose et le Comité Départemental est prêt à vous aider pour effectuer toutes les démarches nécessaires. Vous pourrez ainsi découvrir de nouveaux horizons et randonner en toute sécurité.

Un soutien au développement de la pratique

Savez-vous que ce sont des bénévoles au sein de la FFRandonnée qui créent, balisent et entretiennent les 6 500 km de sentiers Aveyronnais ?

Savez-vous que ce sont des bénévoles au sein de la FFRandonnée qui vous proposent les Topos-guides® (240 titres partout en France) 26 en Aveyron ?

Savez-vous que la FFRandonnée, qui œuvre depuis 70 ans, vous propose le magazine Passion Rando mais aussi des conseils personnalisés aux 3500 clubs adhérents ?

De plus, l'activité de votre « asso » est liée au développement de la randonnée pédestre. Qu'elle soit club sportif ou culturel, comité d'entreprise, office du tourisme, gîte ou centre de

vacances, la Fédération et votre Comité départemental vous accueillent et vous offrent savoir-faire et conseils personnalisés.

Ça coûte combien ?

Le coût d'affiliation du club à la FFRandomnée est de 50 euros par an si votre association comporte moins de 30 membres ou 70 euros à partir de 30 membres.

En tant que club affilié, vous vous engagez à distribuer une licence à l'ensemble de vos adhérents pratiquant la randonnée.

En savoir plus :

- [J'organise des randos pour mes copains. Suis-je responsable ? Quel intérêt de créer une association ?](#)
- [Quel avantage pour un groupe d'amis à randonner en association ? Quelles formalités pour créer un club de randonnée affilié à la Fédération Française de randonnée pédestre ?](#)



Les avantages du club au sein de la FFRandomnée

- Votre club, en tant que groupement sportif, doit assurer sa responsabilité civile, celle de ses préposés et des pratiquants de ses activités. Vous êtes libre de choisir votre assureur. Cependant, l'assurance proposée par la Fédération présente le double intérêt

de s'adapter aux risques spécifiques de la randonnée pédestre et d'offrir des tarifs attractifs.

- Vous accédez à l'[Immatriculation Tourisme](#). Si vous organisez ou souhaitez organiser des séjours touristiques, vous profitez de l'extension de l'immatriculation tourisme fédéral délivré par la FFRandonnée. Elle vous permet de voyager en toute légalité sans concurrence illégale auprès des professionnels du tourisme.
- Vous accédez à des formations spécifiques adaptées à vos besoins : animer une randonnée, baliser un itinéraire, diriger un club... autant d'activités, de « métiers », qui ne s'improvisent pas. La FFRandonnée propose des [formations](#) de qualité, ciblées et efficaces.
- Vous bénéficiez d'un accès à l'extranet FFRandonnée qui vous assiste pour toute la gestion de votre vie associative ; que ce soit pour délivrer des d'adhésions, organiser des manifestations ou des voyages rando, promouvoir votre association, etc.
- Vous intégrez un réseau à dimension européenne. La FFRandonnée est membre de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre qui regroupe 24 pays pour 1 million de km balisés... Vous pourrez élargir votre territoire de randonnée par des échanges ou des séjours en Europe.
- Vous assurerez à votre club une représentativité au niveau européen et national, mais aussi auprès des institutions locales.
- Vous bénéficiez de services et conseils adaptés ainsi que d'une assistance juridique, parce que même la pratique de la randonnée n'est pas sans risque.
- Vous profitez d'[avantages et de tarifs préférentiels](#) auprès des partenaires : villages de vacances, séjours, accessoires de randonnée...
- Vous pouvez participer à de grands événements nationaux tels que Rando-Challenge®, la « Rando pour tous » et toutes les autres manifestations.
- Vous partagez des valeurs communes : passion de la randonnée, valeurs associatives, citoyenneté, accessibilité de la pratique à tous, dans la nature ou en milieu urbain, protection de l'environnement ... Et aussi pour conforter l'effort de la FFRandonnée dans la défense de votre patrimoine vous pouvez participer au balisage et à l'entretien des itinéraires.

Comment devenir un club affilié ?



Certes, il y a quelques formalités pour créer un club, mais rien de très compliqué (déclaration en préfecture, dossier d'affiliation, statuts types).

Pour en savoir plus ou pour organiser une rencontre : [contactez-nous et nous vous aiderons dans votre démarche de création !](#)